

Sentier Transcanadien

États financiers
31 mars 2012

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Montréal

Sentier Transcanadien

États financiers
31 mars 2012

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 14

RSM Richter Chamberland S.E.N.C.R.L./LLP
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

2, Place Alexis Nihon
Montréal (Québec) H3Z 3C2
Téléphone / Telephone : 514-934-3400
Télécopieur / Facsimile : 514-934-3408
www.rsmrch.com

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Sentier Transcanadien

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Sentier Transcanadien, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Sentier Transcanadien au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RSM Richter Chamberland s.e.n.c.r.l.¹

Comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)
Le 19 juin 2012

¹CPA auditeur, CA permis n° A118877

Sentier Transcanadien

État de la situation financière
Au 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
Actif		
Trésorerie	410 367	560 151
Titres négociables	401 297	502 026
Débiteurs	43 662	48 183
Charges payées d'avance	98 561	117 387
Montant à recevoir de la Fondation du Sentier Transcanadien (note 4)	85 476	-
Matériel (note 5)	361 283	68 034
	1 400 646	1 295 781
Passif		
Créditeurs et charges à payer	210 742	607 929
Apports reportés (note 6)	472 270	176 530
Produits reportés - Subvention de Parcs Canada (note 7)	5 159	-
	688 171	784 459
Engagements et éventualités (note 8)		
Emprises ferroviaires (note 9)		
Actifs nets		
Investis dans le matériel	49 753	68 034
Fonds de dotation	51 204	51 261
Non affectés	611 518	392 027
	712 475	511 322
	1 400 646	1 295 781

Voir les notes complémentaires

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Sentier Transcanadien

État de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 mars 2012

	Investis dans le matériel \$	Fonds de dotation \$	Non affectés \$	2012 Total \$	2011 Total \$
Solde au début	68 034	51 261	392 027	511 322	505 895
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(18 281)	(57)	219 491	201 153	4 981
Apport au fonds de dotation	-	-	-	-	446
Solde à la fin	49 753	51 204	611 518	712 475	511 322

Sentier Transcanadien

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement fédéral	-	5 366 582
Subvention de Parcs Canada (note 7)	3 569 704	500 000
Dons désignés	70 335	294 704
Dons	1 408 332	719 234
Revenus de placement	5 488	3 905
Revenus divers	6 933	5 843
Apport de la Fondation du Sentier Transcanadien	588 000	-
	5 648 792	6 890 268
Charges		
Aménagement du Sentier	1 927 430	5 444 826
Promotion et publication d'informations relatives au Sentier	1 588 625	191 156
Campagnes de financement (note 10)	949 778	362 302
Partenariats stratégiques	142 790	157 055
Frais généraux et administratifs	777 412	696 865
Octroi à d'autres organismes	-	14 159
Amortissement du matériel	57 598	18 924
Perte sur la cession de matériel	4 006	-
	5 447 639	6 885 287
Excédent des produits sur les charges	201 153	4 981

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

État des flux de trésorerie Exercice clos le 31 mars 2012

	2012 \$	2011 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	201 153	4 981
Amortissement du matériel	57 598	18 924
Gain sur la vente de titres négociables	(6 168)	(13 826)
Perte (gain) sur la valeur du marché des titres négociables	1 280	(33)
Perte sur la cession de matériel	4 006	4 575
Subvention du gouvernement fédéral - apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	-	(5 366 582)
Apports reportés comptabilisés au cours de l'exercice	(222 567)	(301 695)
	35 302	(5 653 656)
Évolution des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation	(373 840)	(20 817)
	(338 538)	(5 674 473)
Activités d'investissement		
Acquisition de matériel	(40 453)	(2 874)
Acquisition de titres négociables	(1 300 000)	(13 079 852)
Produits du rachat de titres négociables	1 405 617	19 056 303
Revenus de placement tirés des apports reportés	-	29 909
Revenus de placement tirés du fonds de dotation	-	404
Revenus de placements tirés des avances de Parcs Canada	5 159	-
Produits de la cession de matériel	-	1
Montant à recevoir de la Fondation du Sentier Transcanadien	(85 476)	-
	(15 153)	6 003 891
Activités de financement		
Apport au fonds de dotation	-	42
Apports reçus au cours de l'exercice, reportés aux exercices ultérieurs	203 907	85 000
	203 907	85 042
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(149 784)	414 460
Trésorerie au début	560 151	145 691
Trésorerie à la fin	410 367	560 151

Voir les notes complémentaires

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2012

1. Nature des activités

L'organisme est un organisme canadien de bienfaisance sans but lucratif fondé en 1992 et un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Sentier Transcanadien a pour mission de créer, de promouvoir et d'entretenir un sentier récréatif national, d'y relier des sentiers locaux ainsi que de développer et d'aménager de nouveaux sentiers qui prolongent ce réseau de sentiers emblématiques, qui s'étendra d'est en ouest et du nord au sud.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Fondation du Sentier Transcanadien

La Fondation du Sentier Transcanadien, un organisme indépendant, se consacre à recueillir des fonds pour appuyer le Sentier Transcanadien.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants communiqués au titre des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants communiqués au titre des produits et des charges au cours de la période visée par le rapport de l'auditeur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme constate les produits de dons et de subventions à l'aide de la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés (dons désignés) liés aux charges des exercices futurs sont reportés et comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les produits provenant des droits d'adhésion sont constatés selon la méthode de la comptabilité de trésorerie. Tous les droits d'adhésion sont pour une période d'un an et ils sont comptabilisés comme produits dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les apports au fonds de dotation sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2012

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers - informations à fournir, et 3863, Instruments financiers - présentation du Manuel de l'ICCA, ou de continuer d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers - informations à fournir et présentation. L'organisme a choisi de continuer d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA pour fournir des informations sur ses instruments financiers.

Les actifs financiers et passifs financiers ont été classés suivant l'usage en vue duquel les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques ainsi que leur désignation par l'organisme.

Actifs et passifs financiers

Trésorerie
Titres négociables
Débiteurs

Montant à recevoir de la Fondation du Sentier Transcanadien
Créditeurs et charges à payer

Classement

Détenus à des fins de transaction
Détenus à des fins de transaction
Prêts et créances
Prêts et créances
Autres passifs

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs ainsi que des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur puisque le temps à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers est relativement court.

Les titres négociables désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont entièrement constitués d'obligations garanties provinciales et fédérales qui sont généralement acquises en vue d'être revendues avant l'échéance. Ils sont évalués à leur juste valeur cotée à la date de l'état de la situation financière. Les fluctuations de la juste valeur, y compris les intérêts créditeurs et débiteurs, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus ou les pertes de placement comptabilisés à titre de crédit ou passés en charges dans les apports reportés, conformément aux exigences imposées par l'entente de subvention conclue entre l'organisme et le gouvernement du Canada.

Titres négociables

Les titres négociables, qui sont comptabilisés à leur juste valeur, viennent à échéance entre les mois de juin 2012 et de juin 2013 et portent intérêt à un taux moyen de 1,69 % (0,76 % en 2011) par année.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires

31 mars 2012

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Matériel

Le matériel est constitué de mobilier et d'agencements et de matériel informatique, et il est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 30 % par année.

Dons d'immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, un montant de 314 400 \$ (46 605 \$ en 2011) a été comptabilisé à titre d'apports de matériel, ce qui représente la juste valeur du matériel remis sous forme de dons à l'organisme.

Dons de services et d'actifs

Une importante partie du travail de Sentier Transcanadien dépend de la contribution de bénévoles. Les services de bénévoles ne sont généralement pas achetés par l'organisme et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Sentier Transcanadien a reçu des dons en nature sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires. Comme ces actifs n'auraient pas été autrement achetés par l'organisme, le terrain donné n'est pas comptabilisé dans les états financiers (voir note 9).

Outre le matériel, des dons en nature d'une juste valeur de 1 155 196 \$ ont été comptabilisés dans les états financiers au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Capital

Sentier Transcanadien gère son capital, qu'il définit comme son actif net, en vue de :

- protéger sa capacité de poursuivre son fonctionnement, afin de pouvoir continuer à remplir sa mission (voir note 1); et
- maintenir des ressources suffisantes pour s'acquitter des coûts associés à l'administration en règle de ses activités, à leur échéance.

L'organisme détermine le montant des capitaux nécessaires d'après plusieurs facteurs, dont ses coûts d'administration annuels, les fonds de dotation et les apports reportés.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2012

3. Modification future de conventions comptables

L'ICCA a publié de nouvelles Normes comptables pour les organismes sans but lucratif, qui permettent aux organismes sans but lucratif de choisir d'appliquer les nouvelles normes ou les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012. L'adoption anticipée est permise. Sentier Transcanadien a déterminé qu'il appliquera les nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif. Il n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption des nouvelles normes pour les organismes sans but lucratif sur ses états financiers.

4. Montant à recevoir de la Fondation du Sentier Transcanadien

Le montant à recevoir de la Fondation du Sentier Transcanadien ne porte pas intérêt et n'est assorti d'aucune condition précise de remboursement.

5. Matériel

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette 2012 \$	Valeur comptable nette 2011 \$
Mobilier et agencements	37 285	36 076	1 209	1 727
Matériel informatique	603 606	243 532	360 074	63 115
Automobiles	-	-	-	3 192
	640 891	279 608	361 283	68 034

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2012

6. Apports reportés

Conformément à la politique de constatation des produits de Sentier Transcanadien, les dons reçus pour des projets précis sont comptabilisés comme produits au moment où les dépenses connexes sont engagées.

Le total des apports reportés au 31 mars 2012 est de 472 270 \$ (176 530 \$ en 2011); il est constitué de dons désignés s'élevant à 161 580 \$ (136 916 \$ en 2011) et à 310 690 \$ (39 614 \$ en 2011), qui représentent la portion reportée des dons en nature de matériel.

Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	2012 \$	2011 \$
Apports reportés - en début d'exercice	176 530	346 620
Dons désignés reçus	203 907	85 000
Dons en nature reçus	314 400	46 605
Dons désignés comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(179 243)	(294 704)
Dons en nature comptabilisés comme produits au cours de l'exercice	(43 324)	(6 991)
Apports reportés – en fin d'exercice	472 270	176 530

7. Subvention de Parcs Canada

Le 27 décembre 2010, Sentier Transcanadien a conclu une entente avec Parcs Canada pour l'octroi de 10 000 000 \$, pour des charges admissibles au cours de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Le financement sera octroyé pour permettre à Sentier Transcanadien de continuer à verser des subventions stratégiques à l'égard de projets de sentiers et de constituer sa capacité organisationnelle. Parcs Canada a accordé des avances totalisant 3 569 704 \$ pour des charges admissibles engagées au cours de la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, et ces avances ont été entièrement dépensées au 31 mars 2012. Les intérêts de 5 159 \$ provenant des avances ont été reportés et seront affectés à la réduction des avances de 5 930 296 \$ de Parcs Canada pour des charges admissibles engagées au cours de la période allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2012

8. Engagements et éventualités

Engagements

a) Conformément à l'entente conclue avec Parcs Canada (voir la note 7), l'organisme s'engage à recueillir 5 000 000 \$ supplémentaires pour la mise en œuvre du projet. Des promesses de dons pour un total excédant ce montant ont déjà été garanties.

b) Au 31 mars 2012, Sentier Transcanadien a des engagements totalisant 1 108 232 \$ envers des groupes de développement de sentiers pour le financement de l'aménagement de sentiers.

c) Sentier Transcanadien loue ses locaux et du matériel de bureau en vertu des contrats de location-exploitation. Les engagements globaux de l'organisme en vertu des ententes de location s'élèvent à 5 038 \$. Les paiements minimums annuels au cours des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2013	2 748
2014	2 290

Éventualités

Sentier Transcanadien fait l'objet de diverses réclamations et plaintes non résolues découlant du cours normal de ses activités. De l'avis de la direction, toutes ces questions non résolues sont adéquatement assurées. Toute perte excédant les montants couverts par la police d'assurance de l'organisme serait présentée à titre de charge dans l'exercice au cours duquel la perte devient probable et peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2012

9. Emprises ferroviaires aux fins d'aménagement du Sentier

Selon une entente conclue en décembre 1998, Sentier Transcanadien a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de Chemin de fer Canadien Pacifique sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 37 200 000 \$.

Selon une entente, initialement en vigueur le 23 octobre 2000, modifiée pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2001, Sentier Transcanadien a accepté, aux fins d'aménagement de sentiers, un don en nature de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada, sous forme de droits de bénéficiaire sur des emprises ferroviaires dont la juste valeur marchande est évaluée à environ 10 000 000 \$.

Sentier Transcanadien a essentiellement obtenu les emprises ferroviaires aux fins d'aménagement de sentiers, et l'organisme a l'intention de transférer le titre des droits sur des emprises ferroviaires en collaboration avec des organismes provinciaux et territoriaux et autres. Au cours de l'exercice, l'organisme a donné ou vendu une tranche de 1 254 242 \$ (366 182 \$ en 2011) des droits sur des emprises ferroviaires donnés par Chemin de fer Canadien Pacifique et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada à certaines municipalités et à des particuliers de la province de la Saskatchewan, ce qui a généré des produits de 23 \$ (28 451 \$ en 2011).

La valeur estimative initiale des droits sur des emprises ferroviaires, y compris toute variation survenue au cours de l'exercice, se résume comme suit :

	Chemin de fer Canadien Pacifique \$	Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada \$	Total \$
Solde au 31 mars 2010	3 202 755	6 394 005	9 596 760
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	110 557	255 700	366 257
Solde au 31 mars 2011	3 092 198	6 138 305	9 230 503
Donnés ou vendus au cours de l'exercice	621 442	632 800	1 254 242
Solde au 31 mars 2012	2 470 756	5 505 505	7 976 261

Sentier Transcanadien

Notes complémentaires
31 mars 2012

10. Campagnes de financement

Une subvention de Parcs Canada versée à l'organisme a servi à acquitter certaines charges liées aux campagnes de financement. Ces charges sont, par conséquent, comptabilisées dans les états financiers de l'organisme. Les charges liées aux campagnes de financement que la subvention de Parcs Canada n'a pas acquittées et qui sont attribuables à la Fondation du Sentier Transcanadien ont été comptabilisées dans les états financiers de la fondation.

11. Risque de crédit

Les instruments financiers qui peuvent éventuellement exposer Sentier Transcanadien à un risque de crédit comprennent la trésorerie, les titres négociables et les débiteurs. La trésorerie est maintenue auprès d'institutions financières de grande qualité. Par conséquent, l'organisme estime que le risque de non-exécution de ces instruments est faible. L'exposition au risque de crédit à l'égard des dépôts à court terme et des titres négociables est gérée par des investissements effectués uniquement dans des instruments émis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des sociétés publiques fédérales. Sentier Transcanadien évalue la recouvrabilité de ses débiteurs à intervalles réguliers et prévoit une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité devient douteuse.

12. Opérations entre parties liées

En 2012, Sentier Transcanadien a engagé 10 764 \$ (25 433 \$ en 2011) en frais de services juridiques auprès du cabinet d'avocats d'un des administrateurs. Les services ont été fournis dans le cours normal des activités et comptabilisés à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

L'organisme partage certaines charges indirectes communes avec la Fondation du Sentier Transcanadien. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, l'organisme a imputé à la fondation une tranche de ces charges d'environ 170 043 \$.